



P. 2
L'obligation de choisir un médiateur de la consommation, que faut-il comprendre ?
Bénédicte Meyniel

P. 3
Le rapport Sichel et les copropriétés résidentielles
Joël Y. Gautier

P. 4
Relance !
Patrick Colombier

P. 5
La Cité-Jardin de la Butte Rouge : du trop beau pour les prolos
Juliette Chenais de Busscher

P. 7
Actualisation de quelques données sur les entreprises et l'emploi de la branche

P. 8
Cycle d'émissions : « Les Rendez-vous du Syndicat de l'Architecture : être architecte »

P. 10
Deux architectes passionnés de théâtre
Béatrice Dollé

Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291
www.syndicatdelarchitecture.com
Publication Trimestrielle
Directeur de publication :
Lionel Dunet
Rédactrice en chef :
Françoise Grohens,
Réalisation graphique :
Nicole Valentin nicoleva@free.fr
Imprimeur : Sintez
20 bis rue Louis Philippe 92200
Neuilly sur Seine
N° CPPAP 0524 G 93681

TRANSPARENTS OU BIEN PRÉSENTS ?

ÉDITORIAL

Oui les architectes sont en haut lieu bien transparents, si l'on se réfère à l'actualité.

Pour son rapport sur la rénovation énergétique des logements de particuliers, Mr Olivier Sichel a oublié les architectes, ou n'a pas voulu les citer, pour ne pas exclure d'autres professionnels. Mais il a créé le rôle « d'accompagnateur Rénov » que nous exerçons de fait depuis longtemps, en tant que mandataires des opérations de rénovation, et que nous sommes aptes à exercer dans toute autre cadre évolutif.

■ Pas de bonne synthèse sans Architectes !

Dans le plan de relance, la profession a aussi noté l'absence d'Architecture, mais qui va donc concevoir, et orchestrer les travaux compris dans les 7 milliards d'euros prévus dans le plan ?

■ Pas de bonne Architecture sans Architectes !

Pourtant, vous avez été formidables pendant ces confinements et l'état vous a vus, puisqu'il vous a soutenus avec des aides. Et vous avez maintenu l'activité de vos structures, et adapté votre travail aux difficultés du télétravail et des chantiers. Et aujourd'hui, vous devez encore et aussi parer au ralentissement de la commande.

■ Pas de déconfinement sans Architectes !

Dans la première émission du Syndicat « Être Architecte » à la cité de l'Architecture, nos jeunes invités ont expliqué comment être architecte aujourd'hui les conduit à inventer des commandes et du travail en dehors des sentiers battus.

Nos seconds invités de l'émission « Être architecte » à Clermont Ferrand ont dessiné le portrait d'une profession dont richesse et complexité doivent être appréhendées dès l'enseignement des écoles pour former des jeunes compétents et combattifs.

Enfin, sur le plateau de Bordeaux, c'est la capacité d'adaptation à de nouvelles demandes plus écologiques avec une inventivité soutenue par une grande rigueur qui a été mise en évidence.

LES JEUNES ARCHITECTES SONT DÉJÀ BIEN BIEN BIEN PRÉSENTS !

L'obligation de choisir un médiateur de la consommation, que faut-il comprendre ?

L'Ordre des architectes annonce qu'il supprime le service donné gratuitement à ses adhérents, permettant de donner le nom d'un médiateur choisi et financé dans le cadre d'un accord, un abonnement, entre l'Ordre, et une association de médiation.

Et la profession s'enflamme ? Oui, car ce sont les petites structures qui sont concernées et vont devoir régler leur abonnement à l'association de médiation en plus des frais de médiation elle-même.

C'est une directive européenne de 2015 qui donne aux architectes l'obligation de choisir et noter dans leurs contrats, le nom d'un médiateur de la consommation.

Dans quel but ?

La défense du consommateur, ce particulier qui est notre client, mais uniquement s'il est une personne physique, et non en SCI.

Que fait le médiateur ?

Il intervient uniquement à la demande du particulier et gratuitement pour régler un litige avec le professionnel qui lui, assumera le coût financier de la médiation elle-même, un coût en rapport avec le litige. Et il faut bien noter que le professionnel est seul concerné, sans ses co-traitants à la responsabilité pourtant partagée ce qui limite ce cadre de litiges.

Pour quels types de litiges ?

■ Il existe déjà une gestion des litiges proposée par l'Ordre des architectes, qui est, elle, à la demande du client ou

du professionnel. Cette gestion gratuite est menée par des architectes pour des architectes, ce qui peut gêner d'ailleurs un particulier, mais elle permet au consommateur qui n'entre pas dans le critère « particulier » de la médiation, ou à l'architecte, de trouver une aide.

■ La MAF propose enfin une assistance juridique, mais ce n'est pas une médiation en amont. Les autres interventions de la MAF se situent dans le champ assurantiel avec expertise pour des problèmes que l'on imagine plutôt techniques, et qui représentent le champ le plus large des litiges on s'en doute.

Une médiation peu adaptée ?

Ce balayage permet de comprendre que la médiation de la consommation imposée aujourd'hui n'est pas vraiment adaptée à notre profession. Elle concerne de fait, peu de litiges, portant essentiellement sur des questions financières, et qui ne sont pas déjà entre les mains des commissions litiges de l'Ordre ou de la MAF.

Et c'est bien ce qui a conduit l'Ordre des Architectes à envisager de supprimer son appui.

Oui mais le choix du médiateur est règlementaire, alors que faire et vers qui se tourner ?

Le professionnel qui est rappelons le, libre de choisir son médiateur référencé, peut trouver plusieurs associations et même un Syndicat qui le lui proposent, mais il est judicieux de vérifier, son prix, son indépendance vis-à-vis de la profession, et la compétence du médiateur, architecte comme celui choisi par l'Ordre ces trois dernières années, ou surement bien au fait de notre profession.

L'Ordre des Architectes est sans doute le mieux placé pour passer avec une association l'accord financier le plus intéressant au regard de ses quelques 30 000 adhérents et rendre ce service à certains de ses architectes les plus fragiles et souvent débutants.

Attendons donc la nouvelle proposition, puisque, l'Ordre des Architectes chercherait en définitive à renouveler son aide qui somme toute, entre bien dans les prérogatives de sa mission de service public et représentait pour la précédente médiation 1€ par architecte inscrit. Une somme bien faible au regard du montant des cotisations obligatoires.

Bénédicte Meyniel

RETROUVEZ LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE sur

■ notre site www.syndicatdelarchitecture.com

■ notre chaîne youtube avec des conférences et débats filmés

SUIVEZ NOTRE ACTUALITE : en vous inscrivant à notre newsletter et sur Facebook / Instagram / LinkedIn

Le rapport Sichel et les copropriétés résidentielles

Le rapport d'Olivier Sichel, directeur général délégué de la CDC, remis à Emmanuelle Wargon, Ministre du Logement, démontre que l'habitant (et non pas le client comme écrit dans le rapport), qu'il soit copropriétaire ou locataire, devrait être au cœur du dispositif de rénovation énergétique de son habitat et non de son logement. Dans le titre du Rapport, il eut été préférable d'utiliser le terme qualitatif d'« Habitat » de préférence à « Logements privés ». N'est-il pas nécessaire de rappeler que « les lapins sont logés dans des clapiers et que les hommes habitent leur appartement ».

Le rapport oublie parfois que l'objectif premier de la rénovation énergétique des copropriétés résidentielles est d'améliorer le confort de l'appartement, espace de vie de l'habitant et de valoriser son patrimoine immobilier, lieu du vivre ensemble. Ce n'est donc pas qu'un problème technique et financier. C'est d'un véritable projet architectural, qu'il s'agit. Ce projet demande une stratégie et une démarche qu'il y a lieu de mettre en place et d'appliquer avec méthode. Cela entraîne une phase de conception et une phase de réalisation que seule une équipe de maîtrise d'œuvre avec un architecte mandataire peut réaliser et maîtriser. Or, dans ce rapport, il est très peu fait mention de l'architecte, seul professionnel ayant, dans sa démarche, une approche globale, dépassant l'immeuble collectif. La copropriété ne peut être considérée comme un objet isolé de son contexte.

Et pourtant, le dernier rapport du Plan Bâtiment Durable recommande, entre autres, de changer « la maille d'intervention » dans les villes, en ne raisonnant plus logement par logement ou même bâtiment par bâtiment mais en considérant désormais les interventions à l'échelle de « l'ilot ou du quartier ».

C'est aussi le sens, à une autre échelle, de la stratégie souhaitée par Ursula von der Leyen, Présidente de la

Commission européenne. Cette stratégie appelée : « Une vague de rénovations pour l'Europe » demande que « *la rénovation ne soit plus seulement considérée comme une simple question technique, mais envisagée selon une approche holistique, où la qualité de la conception est placée au cœur du projet* ».

N'est-il pas important de rappeler que le Prix Pritzker 2021, plus haute distinction du monde de l'architecture, vient d'être décernée à deux architectes français, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, notamment pour leurs projets de réhabilitation de la Tour Boisle-Prêtre à Paris et de 530 logements du quartier du Grand Parc à Bordeaux.

Si le Gouvernement veut réussir la massification de la rénovation énergétique, le rapport Sichel est donc à améliorer dans ce sens. Qu'il ne reste pas qu'une simple caisse à outils, aussi complète soit-elle. Sachant que, pour l'utiliser, il faudra un maître d'œuvre compétent. Ce n'est pas les opérations « au coup par coup » et même « étape par étape » qui répondront à l'objectif recherché.

Comprendre également que la rénovation énergétique globale (et non seulement thermique) des copropriétés résidentielles ne sera réussie que si les

objectifs sont clairement définis, le rôle de chacun bien compris et qu'un réel climat de confiance soit établi entre les deux acteurs principaux : le Président du Conseil syndical, représentant le Syndicat des copropriétaires, maître d'ouvrage et le Syndic, gestionnaire.

Or, il y a quelques temps, trois Présidents de Fédérations de Syndics (Plurience, Unis et Fnaim), s'estimant satisfaits du Plan de relance gouvernemental, ont malheureusement fait une erreur en déclarant que : « *les syndicats sont les seuls à pouvoir assumer le rôle de maître d'ouvrage d'un vaste mouvement de rénovation de copropriété* ». Il est important que chacun conserve son rôle et l'assume entièrement.

Il est vrai qu'un Président du Conseil Syndical n'a que très rarement la compétence d'un maître d'ouvrage. Dans ce cas, il est souhaitable voire nécessaire qu'il soit accompagné d'une réelle « Assistance à la Maîtrise d'ouvrage » devenant « Tiers de confiance ». Mais, pour garder la confiance entre les acteurs, cette « AMO/Tiers de Confiance » doit être privée plutôt que publique. Pourquoi encore rajouter une couche au « mille-feuilles » administratif déjà très complexe avec la création d'un « accompagnateur rénovation », comme proposé dans le rapport. Le mélange des

genres n'a, que très rarement, donné de bons résultats.

Le « Petit guide méthodologique pour la rénovation énergétique des copropriétés résidentielles », écrit en 2015 et remis, en son temps, à Ségolène Royal, lorsqu'elle était Ministre de l'Environnement, explique parfaitement la stratégie

à définir et la méthodologie à appliquer. La réussite de la rénovation énergétique des copropriétés résidentielles dépendra de l'engagement par le Syndicat des Copropriétaires d'une AMO/tiers de confiance, du respect de la Règle des 3 C (Confiance, Compétence, Contrôle), de l'application d'une Méthodologie adaptée et

surtout de l'établissement d'un **réel AUDIT GLOBAL avec DPE**, colonne vertébrale du projet de rénovation énergétique, projet qui doit être considéré comme un véritable projet architectural.

Joël Y. Gautier
Architecte honoraire
Ancien président de l'ARMEC

Relance !

HUMEUR

Toujours attentifs aux errements de l'administration centrale, les représentants des architectes, Syndicats, Ordre et associations avaient failli s'étrangler à la lecture d'un document émanant du Ministère de l'Économie, des finances et de la relance intitulé :

OUTILS ET INSTRUCTIONS À L'USAGE DES PORTEURS DE PROJETS IMMOBILIERS DE L'ÉTAT.

En effet, on pouvait y lire des choses étonnantes sur la loi MOP* qui ne serait qu'une vieilleries dont on peut se passer et que l'on pourrait remplacer allègrement par les MPG* qui restent pourtant des exceptions à la loi MOP, conception construction et autres partenariats public-privé... qui font la part belle aux majors du bâtiment au détriment des PME.

Toujours est-il que les nombreux projets retenus pour répondre à cette urgence de la relance concernent majoritairement des travaux liés aux économies d'énergie, ce qui n'est pas négligeable bien entendu mais qui pose problème quand on sait que cela fait appel à un nombre limité de corps d'état spécialisés dans l'isolation ou dans les menuiseries extérieures. Ces entreprises là ne sont d'ores et déjà plus disponibles pour les marchés traditionnels mais pire ils se trouvent confrontés à la pénurie annoncée des matériaux nécessaires et les prix s'envolent. On n'ose plus répondre aux appels d'offres tant l'inflation galope. Pire encore, certains maîtres d'ouvrage se disent qu'à ce train-là, les travaux qu'ils envisageaient pour leur rénovation, ils ne pourront pas les payer, alors ils abandonnent !

Un porte conteneur rate son créneau dans le canal de Suez et plusieurs centaines de bateaux sont bloqués et devront pour certains aller doubler le cap de Bonne Espérance pour livrer avec grand retard les millions de tonnes de produits venant de Chine ou d'ailleurs dont beaucoup concernent des fournitures pour le bâtiment ! Forcément cela coûtera plus cher...

Un plan de relance, oui, bien sûr, mais si cela se fait aux dépens des équilibres du secteur du bâtiment et d'une aussi grande incertitude sur son coût, on ferait bien de se souvenir de Jean de la Fontaine qui nous disait que « *rien de sert de courir, il faut partir à point* ». Et plutôt que de dire qu'un peu partout on peut faire l'économie de la maîtrise d'œuvre et en particulier des architectes pour gagner trois mois sur les délais, on devrait plutôt miser sur sa compétence pour éviter les erreurs passées et le jugement qu'en feront les générations à venir.

Patrick Colombier

*MOP : Maîtrise d'Ouvrage Publique,
*MPG : Marchés Publics Globaux

La Cité-Jardin de la Butte Rouge : du trop beau pour les prolos



Escalier urbain



Immeuble année 1980

Jean-Claude est habitant de la cité-jardin de la Butte Rouge depuis toujours. L'échelle de son « toujours » étant celle de la cité qui a sensiblement le même âge que lui. Ses parents ont été logé dans la cité à la fin de la guerre et ont élevé Jean-Claude et ses 9 frères et sœurs dans un appartement de 4 pièces qu'il habite toujours. Quand je demande à Jean-Claude, les raisons de son attachement à la Butte Rouge, il me parle de souvenirs d'enfance, faits de jeux avec les copains dans les nombreux sous-bois de la cité, de son père s'occupant de sa parcelle de jardin en bas de l'immeuble en rentrant de l'usine et des arbres. Il connaît tous les arbres de la cité : les centenaires conservés par le plan masse, ceux plantés par l'architecte paysagiste et même l'emplacement de ceux qui n'y sont plus : les arbres fruitiers dont le gardien distribuait les fruits aux enfants du quartier jusqu'aux années 80.

Jean-Claude me parle aussi de la beauté des espaces urbains et des détails des bâtiments qu'il connaît tous

par cœur. Il me montre avec fierté ses endroits préférés, les perspectives, les rues dissimulées, les appartements d'exception dont il envie les locataires, les espaces de vie où il jouait enfant. Jean-Claude, avant la retraite, était dessinateur industriel. Son passe-temps reste toujours le dessin et il me montre des reproductions minutieuses de plans de façade de l'Opéra de Paris. Quand je lui fait remarquer que c'est peut-être le fait d'avoir grandi dans une cité architecturalement si singulière qui lui a pu donné le goût du dessin technique, il me dit n'avoir jamais fait le rapprochement.

La cité s'étend sur 70 hectares et comprend 4200 logements. Dix mille personnes bénéficient de loyer n'excédant pas 450 euros. La cité, qui avait le défaut d'être enclavée lors de sa construction, est aujourd'hui un havre de paix préservé au milieu d'une faune urbaine galopante de la région parisienne. Un terrain aussi vaste, où la nature tient tant de place, est une aubaine pour les habitants ; mais du point



Immeuble demilune

Rue vers les jardins privatifs



*Cité jardin**Immeuble avec façades de Cheusse**Espace terrassé collectif*

tants ne se connaissent plus, l'esprit de la cité de l'enfance de Jean-Claude n'existe plus, et c'est évidemment bien commode pour ne rencontrer aucune opposition au projet de démolition. Pire encore, la Mairie fait tout pour causer la zizanie entre les habitants, donnant des postes à des représentants de la communauté musulmane pour donner du grain à moudre aux opposants de la cité. On laisse sciemment mourir la cité pour rendre inéluctable aux yeux de tous, sa destruction et pouvoir ainsi laisser le champs libre aux promoteurs.

Marc Sirvin, petit-fils d'un des architectes de la cité de la Butte Rouge, prend de son temps pour défendre la cité de son aïeul. « Certains bâtiments de la première période sont dignes d'un Mallet Stivens, m'explique t-il, et dans la lignée du Bauhaus. La destruction serait une perte patrimoniale pure et simple ». La destruction est aussi une aberration écologique. La cité-jardin comporte des espaces verts d'une densité rare et le projet de la mairie de remplacer la cité par un « éco quartier » est d'une hypocrisie totale.

Marc Sirvin concède que les appartements ont besoin de modernisation. La plupart des logements sont des 3 pièces, quand les familles, aujourd'hui, en ont besoin de 4 ou 5. Mais un projet de regroupement des appartements avait été commandé par l'équipe municipale précédente et les solutions de modernisation avaient été trouvés. Le projet de réhabilitation de la cité avait l'avantage d'être nettement moins coûteux que la destruction/reconstruction en terme d'argent, mais aussi en terme de bilan carbone.

Marc Sirvin me rappelle les mots de son arrière grand-père, qui en construisant la cité-jardin, était fier du slogan « du beau pour les prolos ».

Aujourd'hui, la cité-jardin de la Butte Rouge, c'est plutôt « le sans cœur des promoteurs ».

de vue de la Mairie et des banquiers, cela représente, aujourd'hui, juste un manque à gagner. Depuis le passage à droite de la municipalité de Chatenay-Malabry, la politique clientéliste et lobbyiste est reine et la démolition de la cité est l'horizon.

La Mairie vend toutes les parcelles possible aux promoteurs privés, y compris les jardins publics de la ville. La Mairie exproprie un à un les propriétaires des historiques pavillons au profit d'opérations immobilières lucratives. Dans cette logique d'argent, il est évident que le sort des prolos de la Butte Rouge ne pèse pas grand chose. On parle relogement aux familles et on surfe sur la mauvaise image des cités pour acheter leur silence ; mais, en vérité, il n'y pas de projet concret pour elles. Elles seront reléguées dans des banlieues plus lointaines, voilà la vérité !

La politique de destruction de la cité-jardin ne date pas d'hier. C'est le résultat d'un long processus. Au fil des années, les baux commerciaux, qui étaient au cœur de la vie sociale de la cité, n'ont pas été reconduits, les places et lieux de vie collectifs ne sont plus entretenus. Les logements sont au tiers vides, à ce que j'ai pu constater. Les jardins privés ouvriers ne sont plus réattribués et laissés en friche. Résultat : les habi-

Texte et Photos

Juliette Chenais de Busscher

Actualisation de quelques données sur les entreprises et l'emploi de la branche

Les données de l'Acoss (Caisse Nationale des Urssaf) sur les établissements et les effectifs

Les données Acoss dénombrent en fin d'année **les établissements employeurs et les effectifs salariés associés**. Elles sont établies à partir des Déclarations sociales nominatives (DSN). Elles sont mises en ligne régulièrement et désagrégées par code APE (71.11Z pour l'architecture). Les dernières données disponibles sont celles de juin 2019. Les tableaux ci-dessous reprennent les données au niveau national et régional.

■ Bref regard sur la parité

L'Observatoire de l'égalité femmes hommes dans la culture et la communication vient de publier son rapport annuel (mars 2021, 70 pages). Les données sont très diverses et documentent inégalement la question de la parité d'un secteur de la culture à l'autre. Les données sur l'architecture publiées concernent : le pourcentage de femmes architectes dans le secteur, la formation et l'insertion professionnelle. Rien de particulier sur la rémunération.

Depuis une dizaine d'années, les filles sont majoritaires dans les écoles d'architecture. Elles représentent aujourd'hui 60 % des effectifs des 21 écoles spécialisées, alors qu'elles n'étaient que 37 % dans les années 80. Elles sont également beaucoup plus nombreuses à terminer leurs études et à obtenir leur diplôme. Le pourcentage annuel de diplômées est équivalent à celui des entrées en formation, alors que dans les années 80 il était beaucoup plus faible.

D'après l'enquête annuelle conduite en 2020 auprès de la population des diplômés en 2016 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 93 % pour les femmes et de 95 % pour les hommes est peu différencié. Pourtant, les femmes semblent rester moins longtemps en emploi dans la profession de leur diplôme.

L'investigation sur la plupart des sites que nous utilisons pour réaliser le rapport de branche des entreprises de l'architecture (Acoss, Insee,...) fait apparaître des données de moins en moins actualisées et de plus en plus difficilement accessibles à partir d'une entrée par le code APE. A notre avis, l'enquête emploi de l'Insee reste sur la question des rémunérations la plus fiable. Elle n'est cependant pas accessible en ligne et il est possible qu'elle soit aujourd'hui payante (à voir avec Insee). Le ministère de la culture, ministère de « tutelle » de l'architecture, ne semble pas publier beaucoup de données tant quantitatives que qualitatives sur ce secteur. Peut-être considère-t-il que les données de l'Ordre sont suffisantes ? Les données de la MAF peuvent-elles être facilement exploitées en routine. Elles offrent un bon cadrage de l'activité et du marché du secteur. Nous avons produit plusieurs documents inventoriant les différentes sources disponibles, leurs conditions d'accessibilité... qui demeurent aujourd'hui valables.

Évolution de la part des femmes architectes parmi les actifs occupant la profession d'architecte (1991-2018)

1991	16%
1996	16%
2000	14%
2007	24%
2013	33%
2018	37%

Insee, enquête emploi / Ministère de la Culture 2021

Part des femmes parmi la population étudiante des ENSA (1984-2018)

	2018	1984
Étudiantes	61%	37%
Étudiantes inscrites en formation initiale	58%	34%
Étudiantes diplômées en architecture	61%	27%

Ministère de la Culture, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, 2020

Taux d'insertion professionnelle des diplômées 2016 de l'enseignement supérieur en architecture

	Active	En recherche	Autres	Effectif
Femmes	93%	5%	2%	762
Hommes	95%	3%	2%	529
Effectif	1 213	52	26	1291

Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Retrouvez l'article complet sur notre site

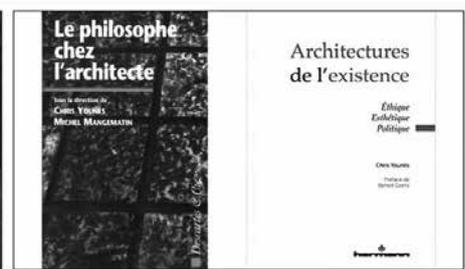
www.syndicatdelarchitecture.com

Cycle d'émissions : « Les Rendez-vous du Syndicat de l'Architecture : être architecte »

Le Syndicat de l'Architecture a initié et produit un cycle de 3 émissions, réalisées par tema.archi*, aussi bien transmises en direct sur notre chaîne YouTube, notre page Facebook et notre site internet, que sur le site de Tema et ont été un franc succès.

C'est un bon bilan pour une des premières initiatives dématérialisées de dialogue autour de l'Architecture du Syndicat. Malgré une année en distanciel des acteurs de l'architecture, ce format a permis une large diffusion de la parole des invités. Chaque émission constitue l'occasion pour les invités de discuter ensemble d'Architecture. Des interventions d'étudiants et acteurs de la profession, ainsi qu'une visite du lieu où se déroulait l'émission ponctuaient les discussions. David Abittan, de Tema.archi nous faisait le plaisir de présenter les émissions.

La première émission de février, à Paris, a réuni les architectes François Leclercq de l'agence Leclercq Associés, Isabelle Moulin de l'association European France, Sonia Vu du collectif Encore Heureux Architectes ainsi que Claire Verhnes et Simon Portelas de l'agence Meat architecture & territoires au cœur de la Galerie des Moulages de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.



La deuxième émission à Clermont-Ferrand réunissait à la Comédie, scène nationale, le 09 mars, Chris Younès (Philosophe, Professeure émérite des Écoles d'Architecture), David Marcillon (Directeur du réseau PHILAU, MTA Architectes), Frédéric Martinet (FMAU), Pierre Dufour (Architecte en Chef des Monuments Historiques, Antoine Dufour Architectes), et Simon Teyssou (Directeur de l'ENSACF, Atelier du Rouget). Exercer, se former, transmettre étaient les 3 thématiques explorées en compagnie d'enseignants et anciens étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand

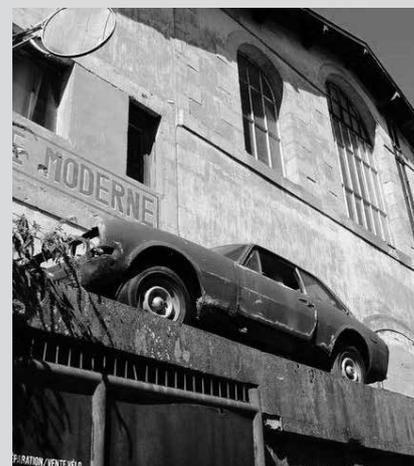
La troisième émission a eu lieu au Garage Moderne à Bordeaux le 20 avril dernier. Les discussions portaient sur l'enseignement et la pratique du métier d'architecte. Le Syndicat de l'Architecture avait le plaisir de recevoir Fabrizio Gallanti, Directeur du Centre d'Architecture Arc en rêve, Nicole Concordet, le collectif CANCAN et Virginie Gravière, Présidente du CROA Nouvelle-Aquitaine.

Un grand merci à nos invités

** temaprod, l'agence de conseil en valorisation de l'architecture qui édite le magazine tema.archi assurait la préparation de ces événements ainsi que leur réalisation technique.*

Vous pouvez retrouver sur notre chaine Youtube et notre siteweb, les films du Syndicat notamment, Les Grands Entretiens de Rennes, Bordeaux et Paris, l'intégralité du cycle d'émissions Les Rencontres de Blois, La remise des prix du Concours Ouvert sur le Logement, Les coulisses du Jury ...

Le Garage Moderne



...est un lieu de solidarité, de création et d'éducation populaire. Ses diverses activités favorisent la mixité, la cohésion sociale et le vivre ensemble. Ce lieu nous ait apparu propice à accueillir un événement du Syndicat. Le Garage Moderne est un lieu de brassage et de rencontres. Il est devenu au fil des années, un endroit incontournable du quartier du Bacalan. En 2003, l'équipe du Garage Moderne s'installe dans ce grand hangar de plus de 2200 m² et à force de travail, et d'implication collective et bénévole, le garage prend peu à peu son essor. Vestige d'un passé industriel intense et chargé, le bâtiment du Garage Moderne ne représente qu'une infime surface de l'immense complexe dont il a fait partie. Il s'agit d'un exemple réussi de réutilisation d'un lieu à vocation industrielle.

Deux architectes passionnés de théâtre

On ne peut évoquer Jean Perrottet sans y associer Valentin Fabre, avec qui il réalisa à partir du milieu des années 60 pas moins de 25 théâtres à travers la France, et non des moindres.

Ces réalisations procèdent de l'intense effervescence culturelle et artistique de l'après-guerre en France au centre de laquelle le théâtre occupe une place particulière.

C'est l'époque où André Malraux Ministre de la Culture du Général de Gaulle (de 1959 à 1969) décide d'implanter sur l'ensemble du territoire des maisons de la culture ouvertes à toutes les disciplines artistiques, de supprimer le Grand Prix de Rome et de soustraire l'enseignement de l'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, de soutenir la création contemporaine et d'inscrire la Culture dans les plans quinquennaux.

Politique culturelle forte relayée en 1981 par Jack Lang, autre grand Ministre de la Culture.

C'est aussi l'époque des grands metteurs en scènes et chercheurs, tels Jean Vilar et le TNP, Rocher Planchon, Antoine Vitez, Patrice Chéreau, Giorgio Strehler, Jorge Lavelli, et bien d'autres qui, chacun à sa façon, interroge le théâtre fondamentalement, son espace, son architecture, et sa place dans la société et dans la ville.

Ce contexte porte les architectes Valentin Fabre et Jean Perrottet à bouleverser les codes du théâtre à

l'italienne qui dominaient jusqu'alors ; ce théâtre bourgeois où le spectateur venait autant pour se faire voir que pour voir le spectacle.

D'autant qu'ils sont eux-mêmes passionnés de théâtre et s'y rendent très souvent.

Leur travail porte sur un type de théâtre nouveau, démocratique, conçu pour le spectateur, le metteur en scène et ses techniciens, et ouvert sur la ville.

Il faut désormais que les spectateurs voient et entendent bien et qu'aucune place ne soit meilleure qu'une autre. Dès lors les gradins sont tous frontaux. Pour offrir au metteur en scène plus de liberté et le libérer au maximum de contraintes architecturales, les salles deviennent modulables et les gradins mobiles.

La salle et la scène sont sur un même plan, le cadre de scène n'existe plus, un grill technique couvre l'ensemble de l'espace, et une fosse d'orchestre modulable ou un sol manipulable complète le dispositif.

Ces principes seront déclinés dans toutes leurs réalisations. Des constructions neuves comme la maison de la culture de Bobigny, ou le Théâtre de la Colline à Paris ; ainsi que des



transformations de bâtiments existants comme le théâtre des Quartiers à Ivry sur Seine.

La restructuration du Théâtre Sarah Bernhardt à Paris transformé en Théâtre de la Ville fut leur première commande. Le parti pris de ne conserver que les murs de l'enceinte du théâtre existant, de «vider la boîte» pour y reconstruire un outil fonctionnel moderne, et de donner à voir depuis la place du Châtelet le dessous des gradins en béton où sont positionnés bar et restaurant accessibles au public, fit date mais suscita aussi quelques polémiques.

13 des 25 théâtres réalisés par Fabre et Perrottet le furent dans la cadre de l'AUA, collectif d'architectes engagés politiquement à gauche qui prônait la pluridisciplinarité.

Créé en 1960, Jean Perrottet en était un membre fondateur aux côtés de Jacques Allegret, Jean Tribel, Paul Chemetov et Georges Loiseau.

Jean Perrottet s'est éteint le 26 février 2021 à l'âge de 95 ans.

C'était un grand architecte, toujours de bonne humeur.

Béatrice Dollé

© Photos, théâtre de la Colline,
Juliette Chenais de Busscher



UNE PERMANENCE DE CONSEIL ASSURÉE POUR VOUS

Sophie Szpirglas*, **Méthodus**

La permanence a depuis sa création, produit près de 200 heures de conseil, et reçu et suivi plusieurs dizaines d'architectes.

Il s'agit de conseiller de manière personnalisée les adhérents sur des thèmes tels que :

- statut juridique de l'entreprise,
- statut social du dirigeant,
- stratégies de développement,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des partenariats (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux,
- organisation de la production.

Et d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Depuis 2016, le Syndicat, en partenariat avec **Echelle 1**, propose la permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement. Plusieurs ont, par la suite, adhéré au Syndicat.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser par mail au Syndicat.

**Sophie Szpirglas dirige depuis 1996 la société Méthodus, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre. Enseignante dans plusieurs écoles d'architecture, et formatrice pour le Pôle EVA et le CFAA (centre de formation continue des architectes, devenu MAJ depuis peu).*

Venez nous rejoindre

**Adhères au Syndicat de l'Architecture,
et bénéficiez de ses services et de son réseau.**

Tout savoir sur www.syndicatdelarchitecture.com

Mais ce n'est pas tout...

Le Syndicat répond à vos questions d'ordre social et contractuel par l'intermédiaire de **Sébastien Griscelli**, spécialisé en gestion sociale et contractuelle et **Jean François Chenais**, spécialiste du paritarisme.

N'hésitez pas à nous solliciter et à poser vos questions à

contact@syndicatdelarchitecture.com

Syndicat
DE L'ARCHITECTURE
se revoir, se rencontrer,
se réunir, se ressaisir,
se redresser,

se retrouver
samedi 19 juin à LA
**GRANDE
MOTTE**

9h30 à 12h > **Assemblée Générale**
du Syndicat

14h à 15h30 > carte blanche à **Rudy Ricciotti**
15h30 à 17h00 > le logement et le projet urbain par
François Leclercq
et **Stéphane Rossignol**,
Maire de La Grande Motte

17h30 > balade dans la ville...
19h > **apéritif sur la plage !**

*arrivée possible dès le vendredi 18/06 au soir
prise en charge à la Gare Montpellier Sud de France
infos / programme complet et évolutions éventuelles par mail*

RDV : Les Cyclades, 393 Avenue de Melgueil - 34280 La Grande Motte
contact : administration@syndicatdelarchitecture.com

Un an après un rendez-vous manqué à La Grande Motte, certains que la Méditerranée nous accueillera toujours à bras ouverts, nous avons le plaisir de nous retrouver pour une après-midi de discussions et de débats.

Nos invités, Rudy Ricciotti et François Leclercq prendront la parole et nul doute qu'ils auront beaucoup de choses à nous dire sur leur vision de l'état de l'architecture et des architectes après cette année étonnante pour nous tous.

Cet évènement est organisé aux Cyclades, à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle du Syndicat à laquelle la matinée sera consacrée.

Programme de l'après-midi

- 14h** Carte blanche à Rudy Ricciotti
- 15h30** Le logement et le projet urbain par François Leclercq et le Maire de La Grande Motte, Stéphane Rossignol.
- 17h30** Balade dans la ville
- 19h** Apéritif sur la plage

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le à

Adresse Adresse mail N° SIRET

Téléphone J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Soutiens à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180 € Prélèvement automatique 15 € par mois

Primo-adhérents pendant 3 ans : 50 € Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 60 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16 € Signature :

A le

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com